

Stiftung Kulturfonds Fondation culturelle Fondazione culturale Fundaziun culturala

Neuengasse 23 Postfach CH-3001 Bern T +41 31 313 36 30 kuko@suissimage.ch www.suissimage.ch

CHE-101.949.640

Rapport d'activités 2019

Fondation culturelle de SUISSIMAGE

Conseil de fondation

En 2019, le Conseil de la Fondation culturelle de SUISSIMAGE, dénommé aussi Commission culturelle, était composé de:

Anne Delseth, programmatrice, Lausanne Kaspar Kasics, réalisateur et producteur, Zurich David Rihs, producteur, Genève Carola Stern, distributrice, Zurich Eva Vitija, scénariste et réalisatrice, Winterthour

La Commission culturelle a tenu six séances ordinaires pendant l'année sous revue.

À l'occasion de sa séance du mois d'avril, la Commission a rencontré la responsable du Fonds de production télévisuelle.

En décembre, la Commission culturelle a rencontré les membres de la Commission audiovisuelle de la SSA et discuté des projets communs.

Approbation du rapport d'activités 2018

Le Secrétariat général du Département fédéral de l'Intérieur (DFI), agissant au titre d'autorité de surveillance de la Fondation, a vérifié le rapport d'activités 2018, ainsi que le bilan et les comptes d'exploitation et les a approuvés par écrit en date du 10 octobre 2019.

Programme principal/Aide à la production de longs métrages

En 2019, la Fondation a soutenu les 32 films suivants (dont les demandes pour les deux premiers ont été déposées en 2018):

Roses for you film: PATHS OF LIFE de Thomas Lüchinger

Aura Film: STORIA DI CLASSE de Valerio Jalongo Zodiac Pictures: HAUS AM SEE de Bettina Oberli

Vega Film: SCHWESTERLEIN de Stéphanie Chuat & Véronique Reymond

Settebello Film: DIE RÜCKKEHR DER WÖLFE de Thomas Horat Heinz&Winter Filmproduktion: MAX ET MOI de Heinz Winter

Zagora Films: **OLD BOYS** de Jean-François Amiguet

CognitoFilms: **THE BUBBLE** de Valerie Gudenus-Blankenbyl Les Films Hors-Champ: **JOURS DE FÊTE** d'Antoine Cattin Adok Films: HIJOS DEL VIENTO de Felipe Monroy

Contrast Film: STÜRM: BIS WIR TOT SIND ODER FREI d'Oliver Rihs

C-Films: PLATZSPITZBABY de Pierre Monnard

Häselbarth Filmproduktion: VAMOS de Silvia Häselbarth Stolz

Beauvoir Films: DAS MÄDCHEN UND DIE SPINNE de Ramon Zürcher

PCT cinéma télévision: LE VOYAGE de Manuel Lobmaier

Dschoint Ventschr Filmproduktion: **HUNGRY SAINTS** de Marc Wilkins

Fiumi Film: HUGO IN ARGENTINA de Stefano Knuchel Bernard Lang: MOSKAU EINFACH de Micha Lewinsky

Frédéric Gonseth Productions: ÉLOGE DE LA LÉGÈRETÉ de Frédéric Gonseth

Dschoint Ventschr Filmproduktion: VON FISCHEN UND MENSCHEN de Stefanie Klemm

Lumenfilm: BLAUSEE-MITHOLZ de Theo Stich Ciné A.S.: SPURENSUCHE d'Alice Schmid

Abrakadabra Films: SAMI, JOE UND ICH de Karin Heberlein

2:1 Film: LES PARADIS DE DIANE de Carmen Jaquier & Jan Gassmann

Spotlight Media Productions: DRACHENTÖTER de Peter Luisi

Lomotion: BEYTO de Gitta Gsell

Frame Film: NACHBARN de Mano Khalil

Bernard Lang: DAS NEUE EVANGELIUM de Milo Rau

Venus and beyond: STUCK ON A SWISS ISLAND d'Alessio Pizzicannella

Alina Film: **AZOR** d'Andreas Fontana

Milan Film: **GERTRUD WOKER** de Matthias Affolter & Fabian Chiquet

Recycled TV: LAS TORERAS de Jackie Brutsche

Au 31 décembre, neuf demandes étaient encore en suspens.

En 2019, le Fonds culturel a versé une somme totale de **CHF 2'068'806** d'aide à la production de ces 32 films. Ce qui correspond à 60% des honoraires versés par les producteurs aux auteurs suisses. Cette année, les montants des aides ont pu être entièrement versés.

Statistiques			
Année	Projets	Total des subventions CHF	Moyenne par film CHF
2019	32	2'068'806 (100%)	64'650
2018	42	2'601'530 (100%)	61'941
2017	46	2'606'546 (80%)	56'664
2016	47	2'438'977 (80%)	51'893
2015	32	2'004'448 (100%)	62'639
2014	42	2'442'376 (80%)	58'151
2013	43	2'405'745 (80%)	55'947
2012	41	2'281'464 (80%)	55'645
2011	27	2'136'126 (100%)	79'115
2010	23	1'546'725 (100%)	67'250

Les montants des aides par film se situent entre CHF 10'500 et CHF 150'000.

Le Fonds culturel a soutenu 17 documentaires et 15 fictions.

Sur les 32 films soutenus en 2019, 22 projets proviennent de Suisse alémanique, 7 de Suisse romande et 3 de Suisse italienne. Le critère de provenance est le siège du producteur.

20 longs métrages sont financés par l'Office fédéral de la culture et par le Pacte de l'audiovisuel (SSR SRG); 3 films ont été soutenus par l'OFC sans la SSR et 9 films ont été financés par le Pacte de l'audiovisuel seulement.

Neuf films sur 32 ont été réalisés par des femmes en 2019; et un par un couple homme-femme.

Deux maisons de production ont déposé 2 projets. Les 28 autres projets proviennent de 28 sociétés différentes.

Aide à l'écriture de films pour enfants

Dès le printemps 2019, la Commission a élaboré son nouveau «mini-programme» d'aide à l'écriture de films pour enfants. La description et les buts du programme ainsi que le règlement ont été publiés à la fin du mois d'août et le délai pour le dépôt des projets était fixé à mi-octobre.

Preuve que cette initiative répond à un besoin: la Commission a été agréablement surprise de recevoir 22 dossiers qu'elle a discutés lors de sa séance du 13 novembre. Pour la première fois, elle s'est fait conseiller par un expert externe.

Le Fonds culturel a décidé de soutenir les quatre projets suivants avec une somme totale de **CHF 90'000**:

- "Der rote Pfeil" de David Geiser (fiction);
- "Robokids" de Bettina Schmid (fiction);
- "Der Tag an dem ich mutig wurde" d'Eveline Stähelin (fiction);
- "Mary Anning" de Marcel Barelli (fiction-animation).

Les auteurs ont reçu la moitié de la subvention et ont un délai de neuf mois pour livrer le scénario ou le traitement. Ils doivent en outre se faire accompagner par un expert dans l'écriture de films pour enfants.

Subsides divers

Le Conseil de fondation réserve une partie de son budget à l'octroi d'aides ponctuelles pour des initiatives qui n'entrent pas dans le cadre de ses programmes mais qui présentent un intérêt pour l'ensemble de la branche cinématographique suisse.

En 2019, la Fondation a reçu 11 demandes et elle a soutenu les quatre projets suivants avec un montant total de **CHF 33'930**:

- Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH): Impact Day 2020;
- Swiss Women's Audiovisual Network (SWAN): programme de mesures 2019-2024;
- P.S. Productions: La traversée de l'adaptation 2019;
- ARF/FDS: étude sur les honoraires et présentation à Soleure.

En outre, le Fonds culturel a versé la contribution annuelle de CHF 30'000 au Fondo FilmPlus della Svizzera italiana.

Par ailleurs, la Fondation culturelle de SUISSIMAGE a décidé de s'associer à l'initiative "De la scène à l'écran". Il s'agit d'un fonds pour l'adaptation audiovisuelle du spectacle vivant en Suisse. Il vise à encourager et à soutenir la production et la diffusion d'œuvres audiovisuelles qui intègrent la captation de spectacles vivants représentés sur les scènes (théâtre, chorégraphie, dramatico-musical, mime, cirque, etc.).

Le projet a été lancé par la RTS, l'AROPA et la SSA. Au mois d'avril, SUISSIMAGE a décidé d'y contribuer avec une somme de CHF 50'000 pour la première saison. Durant l'été, un appel d'offre a été lancé; 29 projets de recréation audiovisuelle de spectacles romands ont été proposés et un jury a retenu 5 projets qui ont obtenu CHF 50'000 chacun.

Pendant ce temps, la Fondation culturelle a demandé son adhésion à l'Association. Puis, au vu du succès rencontré et pour boucler le financement de la deuxième saison et permettre d'allouer une aide plus importante aux projets retenus, la Commission a décidé d'accorder une nouvelle contribution de CHF 80'000 au mois de décembre. Le projet sera étendu au reste de la Suisse dès que possible.

Fonds de production télévisuelle/Teleproduktions-Fonds (TPF)

La Fondation culturelle de SUISSIMAGE est sociétaire du Fonds de production télévisuelle (Teleproduktions-Fonds GmbH) avec les Fonds culturels de SWISSPERFORM et de la SSA.

La participation de SUISSIMAGE au TPF a fait l'objet de discussions tout au long de l'année. Dès la réception de la demande de contribution annuelle, la commission culturelle a invité le TPF à une discussion. Le Fonds culturel de SUISSIMAGE s'engage tant dans l'organisation que dans les moyens financiers et il est prêt à s'adapter aux besoins effectifs du Teleproduktions-Fonds et à tenir compte des investissements de la SSR dans la production de fiction qui vont probablement susciter plus de demandes au TPF. SUISSIMAGE peut injecter des moyens là où il y a des lacunes.

Le Fonds culturel a décidé de faire un pas en avant et d'allouer pour l'année 2019 **CHF 1'000'000** pour la production de films de télévision. Les besoins effectifs sont réexaminés chaque année.

Prix

Pendant l'année sous revue, la Fondation culturelle de SUISSIMAGE et la SSA ont doté à parts égales les prix suivants dans les principaux festivals suisses, pour un montant total de CHF 75'000, soit **CHF 37'500** par société.

- Lors des Journées de Soleure, le Prix SUISSIMAGE/SSA Upcoming Talents pour le meilleur court métrage (CHF 15'000) a été attribué à Zoël Aeschbacher pour BONOBO.
- Les trois prix du public (total CHF 10'000) pour les meilleurs films d'animation ont été attribués à:
 - o 1er prix: Nils Hedinger pour **KUAP** (CHF 5'000)
 - o 2ème prix: Ines de Pellegrini pour **DORT ÄNEN AM BERGLEIN** (CHF 3'000)
 - ∘ 3ème prix: Claudius Gentinetta pour **SELFIES** (CHF 2'000).
- Les bourses du concours intitulé Upcoming Lab (pour le développement de projets) ont été attribuées par un jury à Lora Mure-Ravaud pour **EURIDICE** (CHF 5'000) et Lou Rambert-Preiss pour **LE SOLEIL** (CHF 5'000).
- Au festival Visions du Réel de Nyon, le Prix du jury (CHF 10'000) a été décerné à Laura Coppens pour **TASTE OF HOPE.**
- Au Festival International du Film Fantastique de Neuchâtel (NIFFF), le "H. R. Giger Award" du meilleur court métrage suisse (CHF 10'000) a été attribué à Basile Vuillemin pour DISPERSION.
- Au Festival international du film d'animation Fantoche à Baden, le "Best Swiss Award" (CHF 10'000) a été attribué à Benjamin Steckel pour THE FLOOD IS COMING.
- Aux "Internationalen Kurzfilmtage Winterthur", le Prix du meilleur film suisse (CHF 10'000) a été attribué à Michael Karrer pour 22:47 LINIE 34.

Total du passif

BILAN au 31 décembre 2019 et 2018

ACTIF	Référence	31.12.2019	31.12.2018
		en CHF	en CHF
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités		4'318'003.20	3'774'766.35
Comptes de régularisation actifs	1	452'421.50	156'742.01
Total actif circulant		4'770'424.70	3'931'508.36
Total de l'actif		4'770'424.70	3'931'508.36
PASSIF	Référence	31.12.2019	31.12.2018
		en CHF	en CHF
ENGACEMENTS A COURT TERMS			
ENGAGEMENTS A COURT TERME	2	16'191.65	0.00
Autres engagements à court terme	2	1'000'000.00	1'400'000.00
Engagements prix concours		45'000.00	57'500.00
Engagements subsides divers Engagements aides à la production		45 000.00	781'749.25
Engagements aides à la numérisation		117'200.00	173'200.00
Comptes de régularisation passifs		6'000.00	6'000.00
Total engagements à court terme		1'184'391.65	2'418'449.25
5 5			
Total capitaux étrangers		1'184'391.65	2'418'449.25
CAPITAL DE L'ORGANISATION			
Capital de base		1'274'384.05	1'274'384.05
Capital libre		2'311'649.00	238'675.06
Total capital de l'organisation		3'586'033.05	1'513'059.11

4'770'424.70

3'931'508.36

COMPTE D'EXPLOITATION 2019 et 2018

	Référence	2019	2018
		en CHF	en CHF
Attribution de SUISSIMAGE provenant des décompte	25	5'514'981.94	3'839'153.04
Total produits d'exploitation	=5	5'514'981.94	3'839'153.04
Total produits a exploitation		3 314 301.34	3 639 133.04
Subsides divers		-193'930.00	-182'920.00
Fonds de production télévisuelle		-1'000'000.00	-600'000.00
Prix		-37'500.00	-42'500.00
Aides automatiques à la production		-2'068'806.00	-2'601'530.25
Aides aux films pour enfants		-90'000.00	0.00
Concours		0.00	-1'400'000.00
Total subventions		-3'390'236.00	-4'826'950.25
Funia du Canacil de fendation	3	441622.25	F01000 0F
Frais du Conseil de fondation Honoraires organes de surveillance et de révision	3	-44'633.25 -5'538.80	-58'909.05 -5'441.80
Autres frais de bureau et d'administration		0.00	-220.00
Total frais administratifs		-50'172.05	-64'570.85
iotai irais auministratiis		-30 172.03	-04 370.83
Total charges d'exploitation		-3'440'408.05	-4'891'521.10
Résultat d'exploitation		2'074'573.89	-1'052'368.06
Résultat financier	4	-1'599.95	-99.70
Résultat exceptionnel	-	0.00	0.00
Resultat exceptionine		0.00	0.00
Résultat de l'exercice avant attribution au capi	tal	2'072'973.94	-1'052'467.76
Drálàvamant (1) / Attribution du récultat de			
Prélèvement (+) / Attribution du résultat de l'exercice au capital de l'organisation (-)		-2'072'973.94	1'052'467.76
r exercice au capital de l'organisation (-)		-2 0/2 9/3.94	1 052 467.76
Résultat de l'exercice		0.00	0.00

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 2019 et 2018

	2019	2018
	en CHF	en CHF
Résultat de l'exercice (avant attribution au capital de l'organisation)	2'072'973.94	-1'052'467.76
Diminution/(Augmentation) des comptes de régularisation actifs	-295'679.49	98'062.95
(Diminution)/Augmentation des autres engagements à court terme	-1'234'057.60	2'142'120.65
(Diminution)/Augmentation des comptes de régularisation passifs	0.00	0.00
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'exploitation	543'236.85	1'187'715.84
Flux de trésorerie résultant de l'activité d'investissement	0.00	0.00
Flux de trésorerie résultant de l'activité de financement	0.00	0.00
Variation des liquidités	543'236.85	1'187'715.84
Etat des liquidités au 1.1.	3'774'766.35	2'587'050.51
Etat des liquidités au 31.12.	4'318'003.20	3'774'766.35
Justificatif variation des liquidités	543'236.85	1'187'715.84

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2019 et 2018

Capital de l'organisation

Désignation	01.01.2019	Attribution	Prélèvement	Variation	31.12.2019
				annuelle	
Capital de base	1'274'384.05	-	-	-	1'274'384.05
Capital libre	238'675.06	2'072'973.94	=	2'072'973.94	2'311'649.00
Total capital de l'organisation	1'513'059.11	2'072'973.94	-		3'586'033.05

Désignation	01.01.2018	Attribution	Prélèvement	Variation	31.12.2018
_				annuelle	
Capital de base	1'274'384.05	-	-	-	1'274'384.05
Capital libre	1'291'142.82	-	-1'052'467.76	-1'052'467.76	238'675.06
Total capital de l'organisation	2'565'526.87	-	-1'052'467.76		1'513'059.11

Indications sur les donateurs de capital de l'organisation:

Le capital de base est né en 1988 d'un transfert de fortune de SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles.

Les disponibilités sans restriction de disposition (capital libre) sont incluses dans le capital de l'organisation. La Fondation désigne par "capital libre" les fonds qui peuvent être affectés à tous les buts de la Fondation.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019

1. Principes d'établissement des comptes annuels

Les comptes annuels du Fonds culturel de SUISSIMAGE sont établis en conformité avec le cadre conceptuel RPC, ainsi qu'avec la norme SWISS GAAP RPC 21, révisée en 2014 et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Ils sont également conformes à la loi et aux statuts. Les principes d'évaluation appliqués sont les coûts historiques ou les valeurs du marché. Le compte d'exploitation est établi selon la méthode de l'affectation des charges par nature. Les états financiers sont donc basés sur les données opérationnelles et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'exploitation (true and fair view). Les comptes annuels ont été établis selon l'hypothèse que la Fondation culturelle de SUISSIMAGE continue son activité (hypothèse de la continuité d'exploitation).

2. Principes de présentation et d'évaluation des comptes annuels

Liquidités

Les liquidités incluent les avoirs en banque et les dépôts à court terme (échéance dans les trois mois qui suivent la date de clôture de l'exercice). Les avoirs en banque sont évalués à la valeur nominale, les dépôts à court terme à la valeur du marché.

Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs sont évalués à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

Capitaux étrangers

Les capitaux étrangers sont portés au bilan à la valeur nominale.

Capital de l'organisation

Le capital de base a été créé en 1988 par un transfert d'actifs de SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles.

Les fonds disponibles sans restriction sont décrits dans le capital organisationnel comme capital libre. Ces fonds peuvent être mis à disposition pour tous les objectifs de la Fondation.

Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation est établi selon la méthode de l'affectation des charges par nature. Les charges et produits sont par conséquent comptabilisés séparemment, à la valeur brute.

Impôts

Le Fonds culturel de SUISSIMAGE, étant d'utilité publique, est exonéré d'impôt.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2019

3. Explications relatives aux postes du bilan ou du compte d'exploitation

		31.12.2019	31.12.2018
1	Comptes de régularisation actifs Prétention à l'égard de SUISSIMAGE (partie liée)	452'421.50 452'421.50	156'742.01 156'742.01
2	Autres engagements à court terme Engagement à l'égard de SUISSIMAGE (partie liée)	16'191.65 16'191.65	0.00 0.00
3	Frais du Conseil de fondation Jetons de présence du Conseil de fondation Etude de dossiers Frais du Conseil de fondation Cotisations AVS / AC	-44'633.25 -17'210.00 -10'515.00 -15'534.15 -1'374.10	-58'909.05 -21'360.00 -25'750.00 -9'489.30 -2'309.75
4	Résultat financier Produit d'intérêts Total produits financiers	-1'599.95 	-99.70
	Frais bancaires Total des charges financières	-1'599.95 -1'599.95	-99.70 -99.70

4. Autres indications

Transactions avec des parties liées

Les produits réalisés avec la société fondatrice SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles, figurent séparément dans les comptes annuels. La société fondatrice ne réclame aucune rémunération pour ses activités administratives. Les explications montrent clairement les créances et engagements encore ouverts au jour de clôture de l'exercice.

Indemnisation des organes

Les indemnités et frais versés aux membres du Conseil de fondation se basent sur les décisions du Conseil de fondation et sont mentionnés séparément dans le compte d'exploitation. De plus, ces frais sont détaillés dans le chiffre 3.3. de l'annexe aux comptes annuels.

Prestations reçues à titre gratuit

La société fondatrice SUISSIMAGE, Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles, ne réclame aucune rémunération pour ses activités administratives.

Evénements postérieurs à la date du bilan

La Fondation n'a connaissance d'aucun événement survenu après le jour de clôture de l'exercice qui puisse influencer les comptes 2019.

5. Autres indications légales selon l'art. 959c CO

Il n'y a pas d'autres indications légales nécessaires.

RAPPORT DE PERFORMANCE

But de la Fondation culturelle de SUISSIMAGE

La Fondation a pour objectif d'encourager la culture cinématographique au sens large; dans la mesure du possible, on encouragera en priorité et de manière ciblée un certain domaine de la création cinématographique et audiovisuelle suisse.

L'encouragement du cinéma peut se manifester sous une forme directe, par l'octroi de contributions ou de subventions remboursables ou non, ou indirecte, par la collaboration ou la participation à d'autres organisations ou personnes morales.

Parmi les domaines pouvant bénéficier de l'encouragement figurent l'aide à l'écriture et au développement, à la réalisation et à la production, à la promotion et à la distribution, à la relève et à la formation de même que toutes les autres formes imaginables d'encouragement à la culture cinématographique.

Prestations durant l'année sous revue

Durant l'exercice écoulé, la Fondation culturelle a poursuivi son programme principal d'aide automatique à la production et elle a soutenu 32 longs métrages avec un montant total de CHF 2'068'806. Ce qui correspond à 60% des salaires et droits versés par les producteurs aux auteurs suisses. Cette année, les montants des aides ont été attribués à 100%.

En 2019, la commission culturelle de SUISSIMAGE a lancé un nouveau "mini-programme" d'aide à l'écriture et au développement de films pour enfants. Le jury a décidé de soutenir quatre projets avec une somme totale de CHF 90'000. La moitié de l'aide a été versée immédiatement (CHF 45'000); le solde sera versé à la livraison des scénarios.

Une part de la dotation annuelle est mise à disposition pour des aides ponctuelles dédiées à des projets présentant un intérêt pour l'ensemble de la branche cinématographique et audiovisuelle suisse. Dans le cadre de cette quotité disponible, six subventions ont été allouées en 2019 pour un total de CHF 193'930, montant qui inclut la subvention de CHF 30'000 au Fondo FilmPlus della Svizzera Italiana, et CHF 130'000 versés dans le Fonds pour l'adaptation audiovisuelle du spectacle vivant "De la scène à l'écran"; CHF 50'000 pour la première saison et CHF 80'000 pour la deuxième saison.

De plus, la Fondation culturelle SUISSIMAGE a décidé d'augmenter sa contribution au Fonds de production télévisuelle et de verser CHF 1'000'000 en 2019.

Enfin, des prix ont été attribués, conjointement avec le Fonds culturel de la SSA, à l'occasion de 5 festivals, ce qui représente un montant de CHF 37'500 pour la Fondation culturelle de SUISSIMAGE.

Organes dirigeants de la fondation

Les organes de la Fondation culturelle SUISSIMAGE se composent du Conseil de fondation, de la directrice et de l'organe de révision. Les membres du Conseil de fondation sont élus pour un mandat de quatre ans.

Conseil de fondation: Anne Delseth, coordinatrice HES-SO, Lausanne

Kaspar Kasics, réalisateur, Zurich

David Rihs, producteur, Genève, aussi membre du Comité de

SUISSIMAGE

Carola Stern, distributrice, Zurich

Eva Vitija, scénariste et réalisatrice, Winterthour

Directrice: Corinne Frei, Lausanne

Organe de révision: PricewaterhouseCoopers SA, Berne

Liens avec des organisations liées

La Fondation culturelle SUISSIMAGE est alimentée essentiellement par les attributions de la société coopérative de droits d'auteur SUISSIMAGE. En outre, les membres du Conseil de fondation sont élus par l'assemblée générale de SUISSIMAGE. L'un des membres du Conseil de fondation doit être simultanément membre du comité de SUISSIMAGE. Enfin, la majorité des bénéficiaires de la Fondation culturelle sont membres de la coopérative SUISSIMAGE. Pour toutes ces raisons, la Fondation est donc naturellement étroitement liée à la coopérative SUISSIMAGE.

La Fondation culturelle décerne par ailleurs des prix et d'autres contributions, conjointement avec le Fonds culturel de la SSA et a rejoint l'association "De la scène à l'écran".

La Fondation culturelle SUISSIMAGE est en outre sociétaire du Fonds de production télévisuelle Sàrl à Berne, à qui elle a versé des contributions chaque année. Enfin, elle a également soutenu financièrement le Fondo FilmPlus della Svizzera Italiana.

Risques

La Fondation est alimentée presque exclusivement par les attributions de SUISSIMAGE, ce qui représente un certain risque. En vertu de l'art. 48, al. 2 LDA, SUISSIMAGE consacre 10% de ses redevances de droits d'auteur à la Fondation culturelle et à la Fondation de solidarité. La Fondation culturelle reçoit jusqu'à nouvel ordre 7% et la Fondation de solidarité 3%. Les fonds alloués chaque année à la Fondation culturelle sont affectés en permanence à l'encouragement d'initiatives dans le domaine de la culture cinématographique, conformément aux statuts. De ce fait, la Fondation n'a pour ainsi dire pas de capital et celui-ci n'augmente pas non plus. Si ces attributions annuelles devaient un jour ne plus être assurées cela remettrait en question l'activité de la Fondation.

Etant donné que les fonds sont investis en permanence dans l'encouragement du cinéma et que, par conséquent, il n'y a pas de véritable capital de fondation, il n'y a pas non plus de risque de perte de valeur liée au placement de ce capital.

Rapport de l'organe de révision

sur le contrôle restreint au Conseil de fondation de la Fondation culturelle SUISSIMAGE

Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) de la Fondation culturelle SUISSIMAGE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Conformément aux dispositions de Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance n'est pas soumis au contrôle de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à la Swiss GAAP RPC, à la loi suisse et à l'acte de fondation incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des procédures de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les dispositions de Swiss GAAP RPC. En outre, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

PricewaterhouseCoopers AG

Esther Wegmüller

Expert-réviseur Réviseur responsable

Johann Sommer

Expert-réviseur

Berne, le 13 février 2020

Annexe:

Comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe)